L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 6 OCTOBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Bienville, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et jeunes enfants. 17nov—1an

FLEURIMEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, Imprimées et ornées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande de bonnes apprenties chez Mme Hollard, 17 rue Bourbon. 4oct—4 6 8

ON demande à acheter un valseatier en bois de chêne, antique; doit être richement sculpté. Adresse, boîte 956. 30sept—1 oct

ON demande—25 cordonniers chez L. Bonquois No 172 rue Poydras. 20 sept—7 f

Demande de ouisinière.

Une bonne cuisinière trouvera immédiatement à s'employer au s'adressant au No 94 rue de l'Esplanade entre Bourbon et Dauphine. 22 sept—

A LOUER.

A LOUER—$30. Une nouvelle maison 320 rue du Canal, huit chambres, gaz, bain, toutes les commodités, beau chemin couplet lieux d'aisance patentés, bon marché pour cette—A. L. Johnson, 110 rue Carondelet.

A LOUER.—Résidence 342 Esplanade, entre Robert & J. Weiss & Co., 188 Commune. 1er oct—1 sept

A VENDRE.

A VENDRE—Une petite fabrique d'allumettes chimiques, avec machine, outils, etc., en bon état de service. S'adresser au bureau de ce journal. 1oct—1 sept

A VENDRE—Une petite fabrique d'allumettes chimiques, avec machine, outils, etc., en bon état de service. S'adresser au bureau de ce journal. 1oct—1 sept

A VENDRE—Un seul de cuir aux plus bas prix pour de comptant. CANALY RICE 311 rue Common, entre 15 rue Carondelet. 20 sept—3 sept

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Hawkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,269—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits délais qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont ou pourront avoir contre le compte final présenté par Mary O'Hole exécutrice testamentaire de cette succession, ne soit par approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 sept—25 30—4 oct

Succession de Giovanni Macerisi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,807—Division C—Attendu que Rosa Decarolli a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Giovanni Macerisi, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 sept—27—2 oct

Succession de Mme Josephine Brossard, Veuve d'Augustin Manresa et.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,744—Division A—Attendu que Adolphe Lecrivain a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Josephine Brossard Veuve d'Augustin Manresa et, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 sept—26 oct 1 4

Succession de Peter ou George Lumin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,341—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elle en ont pour lesquelles le compte présenté par Peter Lorio exécuteur testamentaire de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

24 sept—24 29—oct 3

Succession de James R. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,774—Division B—Attendu que Nicholas Commagere, veuve de James R. May, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James R. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 sept—26 oct 1 4

Succession de Robert Hawkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,269—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dits jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles en ont pour lesquelles le compte final présenté par James Fahey, compte provisoire présenté par James Fahey, exécuteur testamentaire de cette succession ne soit par approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 sept—18 24 30

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 OCTOBRE.—CLASSE No 338
Tirage de 4 heures P. M.

75	50	39	24	36	12	48	0	15	60	2 41

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

J. A. J. BOURBEAU,
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus ou lus dans toutes les bureaux

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire souverain.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu dans les autres dix mois de l'année, et ont lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remarquable depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous donnons par les présentes, que nos premières à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont ensuite l'assurance est liée avec la plus grande honnêteté, le plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis à vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de nos certificats, auquel nous joignons le fac simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. H. Eustis
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 OCT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$100,000, soit	$100,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
2 Lot de	25,000,	50,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
500 Lots de	200,	100,000
500 Lots de	100,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,999,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ D'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à toutes les Loteries, nous nous servons donc : Compagnie d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Constitutionnels d'Etat. Les autorités postales néanmoins communiquent à livrer toutes lettres OBSERVATEURS adressées à Paul Conrad, mais n'en feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées par demande à tous les agents de localités après chaque tirage en novembre vente, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 1er avril 1893 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aurait lieu en avril 1892 ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes infâmes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent 4 énormes commissions, que les achetants doivent y faire attention, et se protéger en maintenant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de les encaisser.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vingt pertant le numéro municipal 8 rue Bienville.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,272—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la susdite paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, rue de Chartres, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 12 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine lot de terre ensemble avec toutes les constructions, droits, voies et privilèges leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés et étant dans le dit premier district de cette ville, désignés par les Nos un à cinq inclusivement du Plat No cinq, lequel lot borne par devant la rue Bienville dans la direction du lac, entre les rues Johnson et Carondelet, et est la propriété de Mme Clémentine Bienvenu, conformément à un plan fait par P. C. Durel, ingénieur civil, daté le 14 décembre 1871, et déposé au Vente de A. B. Phillips notaire, comme plan No 36 du livre de plans No 7, les dits lots de terre ne mesurant ensemble cent vingt pieds de front. Les lots un, deux et trois se touchent, ayant chacun trente pieds de face à la rue de Bienville, sur une profondeur de cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No cinq formant le coin de la rue Johnson. No cinq. Le lot additionnel au lot No trois, vingt six pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Bienville, bornant de même que les trois autres cents pouces et une ligne et formée selon profondeur et vingt-six pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er oct—1 7 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Coleman et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la susdite paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant et attachés, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ancienne Faubourg Lafayette, mais maintenant la rue Première du dit numéro "Quatre" cent pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté contigu au lot numéro "Quatre" cent pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté adjacent au lot numéro "Six", et vingt sept pieds de large dans le fond sur une ligne de front de cent dix (110) pieds, le tout tel que plus amplement il est figuré sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la susdite Municipalité de cette ville, daté le 10 avril 1841, et déposé au bureau de H. R. Cenas, notaire.

Ensemble avec soixante dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire à la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de cinq cent soixante et dix piastres et quatre vingt cinq centins avec intérêts du dit à taux huit pour cent d'intérêt par an sur chacune des quatre sommes annuelles pour contribution, et les frais et dépenses de la cause d'appel; les appelants ont été faits le 1er décembre de chaque année de 1887 à 1890 inclusivement, et les frais et charges de procédure et de la vente et les intérêts d'état; de ville dans sa totalité sur la dite propriété. Acquéreur, en outre, sera tenu de rembourser le dit demandeur de toutes sommes qui lui seront payées par ce dernier pour taxes, impôts, assurances, réparations, etc., depuis la date de la vente jusqu'à paiement. 5 jour c'est huissiers d'usage en matière de vente sur exécution.

Conditions additionnelles, et toutes les autres clauses ou garanties dans les actes de vente les meilleures et les plus favorables à l'acquéreur seront données à la portion de crédit et les pouvoirs d'assurance seront transférés au détriment ou détenteurs des billets, et adjugés pour le commerce de cent pour cent.

Dix pour cent du prix à adjuger sera requis au moment de la vente.

Acte de vente passé aux frais des acquéreurs devant Edmond Forstall, Esq., notaire public.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 sept—22 29—oct 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de wagons pour la glace imprimer, buggy, harnais, coffre-fort, meubles de bureaux, etc.

John C. Barry vs. People's Ice Company.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans—No 29,055.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, rue de Chartres, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les constructions, droits, voies et privilèges leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés et étant dans le dit premier district de cette ville, désignés par les Nos un à cinq inclusivement du Plat No cinq, lequel lot borne par devant la rue Bienville dans la direction du lac, entre les rues Johnson et Carondelet, et est la propriété de Mme Clémentine Bienvenu, conformément à un plan fait par P. C. Durel, ingénieur civil, daté le 14 décembre 1871, et déposé au Vente de A. B. Phillips notaire, comme plan No 36 du livre de plans No 7, les dits lots de terre ne mesurant ensemble cent vingt pieds de front. Les lots un deux et trois se touchent, ayant chacun trente pieds de face à la rue de la dite Bienville, sur une profondeur de cent neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No cinq formant le coin de la rue Johnson. No cinq. Le lot additionnel au lot No trois, vingt six pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Bienville, bornant de même que les trois autres cents pouces et une ligne et formée selon profondeur et vingt-six pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 sept—23 30—oct 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété funcière dans le Cinquième District.

Thomas Pickles vs. Algeres and Greiner

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,731.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la susdite paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant et attachés, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ancienne Faubourg Lafayette, mais maintenant la rue Première du dit numéro "Quatre" cent pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté contigu au lot numéro "Quatre" cent pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté adjacent au lot numéro "Six", et vingt sept pieds de large dans le fond sur une ligne de front de cent dix (110) pieds, le tout tel que plus amplement il est figuré sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la susdite Municipalité de cette ville, daté le 10 avril 1841, et déposé au bureau de H. R. Cenas, notaire.

Ensemble avec soixante dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire à la réclamation du demandeur, à savoir: la somme de cinq cent soixante et dix piastres et quatre vingt cinq centins avec intérêts du dit à taux huit pour cent d'intérêt par an sur chacune des quatre sommes annuelles pour contribution, et les frais et dépenses de la cause d'appel; les appelants ont été faits le 1er décembre de chaque année de 1887 à 1890 inclusivement, et les frais et charges de procédure et de la vente et les intérêts d'état; de ville dans sa totalité sur la dite propriété. Acquéreur, en outre, sera tenu de rembourser le dit demandeur de toutes sommes qui lui seront payées par ce dernier pour taxes, impôts, assurances, réparations, etc., depuis la date de la vente jusqu'à paiement. 5 jour c'est huissiers d'usage en matière de vente sur exécution.

Conditions additionnelles, et toutes les autres clauses ou garanties dans les actes de vente les meilleures et les plus favorables à l'acquéreur seront données à la portion de crédit et les pouvoirs d'assurance seront transférés au détriment ou détenteurs des billets, et adjugés pour le commerce de cent pour cent.

Dix pour cent du prix à adjuger sera requis au moment de la vente.

Acte de vente passé aux frais des acquéreurs devant Edmond Forstall, Esq., notaire public.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 sept—22 29—oct 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de wagons pour la glace imprimer, buggy, harnais, coffre-fort, meubles de bureaux, etc.

John C. Barry vs. People's Ice Company.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans—No 29,055.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la susdite paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, rue de Chartres, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les constructions, droits, voies et privilèges leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés et étant dans le dit premier district de cette ville, désignés par les Nos un à cinq inclusivement du Plat No cinq, lequel lot borne par devant la rue Bienville dans la direction du lac, entre les rues Johnson et Carondelet, et est la propriété de Mme Clémentine Bienvenu, conformément à un plan fait par P. C. Durel, ingénieur civil, daté le 14 décembre 1871, et déposé au Vente de A. B. Phillips notaire, comme plan No 36 du livre de plans No 7, les dits lots de terre ne mesurant ensemble cent vingt pieds de front. Les lots un deux et trois se touchent, ayant chacun trente pieds de face à la rue de la dite Bienville, sur une profondeur de cent neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No cinq formant le coin de la rue Johnson. No cinq. Le lot additionnel au lot No trois, vingt six pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Bienville, bornant de même que les trois autres cents pouces et une ligne et formée selon profondeur et vingt-six pieds, trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 sept—23 30—oct 7 14 21 28

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,784.—Division B.

Dans l'affaire de Charles Weiss, demandant une monition

ATTENDU que Charles Weiss, le 10 juillet 1891, par son procureur Ernest Conturié Esq., a présenté sa pétition, en cette ville actuelle de P. G. Schreiber, Mme Pauline Schreiber, femme de M. Martin Miller, Mme Elisabeth Schreiber, femme de F. J. Ducary, Mary Schreiber, John Schreiber, Louisiana Schreiber et Louis E. Schreiber, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages y appartenant et attachés, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ancienne Faubourg Lafayette, mais maintenant la rue Première du dit numéro "Quatre" cent pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté contigu au lot numéro "Quatre" cent pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté adjacent au lot numéro "Six", et vingt sept pieds de large dans le fond sur une ligne de front de cent dix (110) pieds, le tout tel que plus amplement il est figuré sur un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la susdite Municipalité de cette ville, daté le 10 avril 1841, et déposé au bureau de H. R. Cenas, notaire.

Ensemble avec soixante dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comme garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions additionnelles, et toutes les autres clauses ou garanties dans les actes de vente les meilleures et les plus favorables à l'acquéreur seront données à la portion de crédit et les pouvoirs d'assurance seront transférés au détriment ou détenteurs des billets, et adjugés pour le commerce de cent pour cent.

Dix pour cent du prix à adjuger sera requis au moment de la vente.

Acte de vente passé aux frais des acquéreurs devant Edmond Forstall, Esq., notaire public.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

21 sept—22 29—oct 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vingt pertant le numéro municipal 8 rue Bienville.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,272—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la susdite paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Exchanges, rue de Chartres, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes